

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 - Commune de TRIAIZE

L’an deux mille vingt deux, le quatorze avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, DARDOT Gérald, DRENEAU Aurélie, GIRAUDET Marie, HERITEAU Hélène, JOUIN Géraldine, JOUSSEAUME Didier, LANDAIS Jean-Marie, LIOTTIN Jean-Luc, PIAUD Joël, PIZON Béatrice, RENOUX Isabelle, TAUPIER Gilles.

Absents : Mr BONNIN David et Mme GREAU Etienne.

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu, à l’unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2022/36 : OBJET : Approbation de l’avenant 1 au contrat maîtrise d’œuvre Projet Poste/Mairie – modification de la délibération 2022/05.

Il y a eu une erreur dans les montants énoncés pour l’avenant 1 du contrat de maîtrise d’œuvre (Sarl architecture Fabien SURY).

Le montant définitif de rémunération à date de l’APD transmis par le maître d’œuvre est de 23 354.78 euros HT (soit 28 025.74 € TTC) soit une augmentation de 5 774.78 € HT (soit 6 929.74 € TTC) par rapport au devis initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide de :

- Modifier la délibération 2022/05 du 17/02/2022 pour la partie concernant l’approbation de l’avenant 1 au contrat de maîtrise d’œuvre en approuvant **l’avenant 1 au contrat de maîtrise d’œuvre d’un montant de 5 774.78 € HT (6 929.74 € TTC) - le montant global d’honoraires est donc porté à 23 354.78 euros HT (28 025.74 € TTC) (tranches ferme et optionnelle) ;**
- Autoriser Mr le Maire à signer l’avenant 1 au contrat de maîtrise d’œuvre (Sarl architecture Fabien SURY), les crédits sont inscrits au budget.

2022/37 : OBJET : Affermissement de la tranche optionnelle du contrat de maîtrise d’œuvre pour la rénovation énergétique et réhabilitation de l’ancienne poste-mairie-logement

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maîtrise d’œuvre, conclu avec la Sarl d’architecture Fabien SURY, portant sur la rénovation énergétique et la réhabilitation de l’ancienne poste-mairie-logement comprenait 1 tranche ferme (phase pré-opérationnelle) et 1 tranche optionnelle (phase opérationnelle).

La phase pré-opérationnelle étant terminée, il propose d’affermir cette tranche optionnelle, pour poursuivre le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide d’affermir la tranche optionnelle du contrat de maîtrise d’œuvre (Sarl architecture Fabien SURY) pour la rénovation et la réhabilitation de l’ancienne poste-mairie-logement avec un montant définitif de rémunération de 15 854.45 € HT (soit 19 025.34 € TTC).
- Précise que les crédits sont prévus au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2022/38 OBJET : demande de subventions - Rénovation énergétique et réhabilitation de l’ancienne poste-mairie-logement – Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l’ancienne poste-mairie-logement est susceptible de bénéficier de plusieurs subventions. Par délibération n°2022/06 du 17 février 2022, le conseil municipal a adopté un plan de financement et sollicité des subventions auprès de plusieurs organismes.

Depuis cette délibération, il informe que la subvention de l’Etat d’un montant de 101 356.03 € a été notifiée le 01^{er} avril 2022 et que le conseil départemental a présenté ses nouveaux programmes d’aides aux collectivités. Les dépenses liées à la maîtrise d’œuvre et aux contrôleurs ont été actualisées.

Suite à cela, le plan de financement de l'opération a été réétudié, il propose donc un nouveau plan (en € HT) :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
lot 1 Démolitions – Gros-œuvre	85 285,90	DSIL OU DETR	101 356,03 €	27,23 %
lot 2 Couverture tuiles – Zinguerie	29 158,50	Région	47 636,45	12,80 %
lot 3 Menuiseries extérieures et intérieures	69 583,50	Département	74 820,00	20,10 %
lot 4 Cloisons sèches – isolation	32 583,50	Sydev	53 951,00	14,49 %
lot 5 Plafonds suspendus – Isolation	1 993,95	ADEME		
lot 6 Carrelage – faïences	13 121,43	Groupe La Poste	20 000,00	5,37 %
lot 7 Revêtement de sol souple – Peinture	14 496,01			
lot 8 Chauffage – Plomberie – VMC	62 000,00			
lot 9 Electricité	26 000,00			
TOTAL TRAVAUX	334 222,79			
PSE1 lot 1 - piochage+enduit intérieurs Poste	9 828,00			
Maîtrise d'œuvre	23 354,78			
Bureau contrôle technique/CSPS	4 050,00			
Diagnostics plomb, amiante, nuisibles	757,35	Sous-total	297 763,48 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	74 449,44 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	74 449,44 €	20,00 %
Total dépenses	372 212,92 €	Total Recettes	372 212,92 €	100,00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le plan de financement actualisé ci-dessus ;
- sollicite une subvention auprès du Département de la Vendée, du Sydev, du Groupe La Poste ;
- Précise que les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et de la région ont déjà été déposées ;
- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires aux dossiers.

QUESTIONS DIVERSES

• **Conseil Municipal des Jeunes :**

- **Pose d'un filet pare-ballons au city-stade (mise en sécurité) :** Après validation à l'unanimité par le CMJ le 05 avril 2022, le conseil municipal valide le projet pour un coût de 5112 € TTC (crédits prévus au budget).
- **Intervention POMPIERS** sur le temps scolaire pour les CE et CM + Visite de la caserne de Saint Michel en l'Herm un samedi.
- **Nom de l'espace sportif et de loisirs :** le CMJ souhaite demander à la population des idées pour le nom à donner à l'espace de loisirs. Le nom sera dévoilé lors de l'inauguration prévue en juillet.

• Installation des deux candélabres rue Coq chou et rue des moulins en cours.

- **Aire de jeux la Fontaine,** Mr DARDOT Gérald demande si cette aire de jeux est utilisée sinon on pourrait en faire un terrain constructible ? (et il y a l'aire de jeux de Beauvoir pas loin) : ce n'est pas possible car dans le PLU c'est en zone 1AUL (zone loisirs).

Suite à l'acquisition de terrains de l'ASA foncière dans les Vignes, un cheminement peut être possible du futur lotissement à l'aire de jeux.